

Canon Suisse SA, magasin en ligne Imaging Supplies : Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Canon (Suisse) SA (appelé ci-après « Canon Suisse », « Canon » ou « vendeur ») propose ses produits et prestations dans le cadre de ce magasin en ligne réservé exclusivement à la Suisse et à la principauté du Liechtenstein selon les conditions de vente qui suivent. Des conditions générales de vente contraires ou différentes aux conditions du demandeur (partenaire contractuel) ne sont pas valables si elles n'ont pas été explicitement présentées pour un cas particulier. Notre offre est exclusivement réservée aux entreprises, commerces, artisans, professionnels, personnes morales de droit public et professionnels indépendants.

2. Conclusion du contrat / enregistrement de la commande

2.1. Les commandes du partenaire commercial via ce portail Web sont toujours à considérer comme offres du partenaire contractuel.
2.2. Le contrat de vente est conclu lorsque nous validons votre commande par la livraison de la marchandise ou par la confirmation de livraison.
2.3. La commande est sauvegardée par nos soins et peut être consultée via le compte client. Vous pouvez imprimer vos données de commande immédiatement après l'envoi de cette dernière.

3. Capacité de livraison / livraison

3.1. Toutes les obligations de prestations de Canon Suisse sont établies sous réserve de la livraison en temps voulu par nos fournisseurs. En cas d'incapacité de livraison à temps par nos fournisseurs ou en cas d'empêchements dont elle n'est pas la cause, par ex, grève, lock-out, guerre, interdictions d'importation et d'exportation, pénurie d'énergie et de matière première ou mesures administratives, Canon Suisse est autorisée à repousser la livraison ou la prestation – sans prendre de retard – en fonction de la durée causée par le dérangement.
3.2. Canon Suisse peut effectuer des livraisons et des prestations partielles. Les éventuelles exigences du partenaire contractuel en cas de problèmes de livraison n'en seront pas affectées.
3.3. La durée de livraison et de prestation sont définies dans la confirmation de livraison. Sauf

mention contraire, les dates indiquées ont à chaque fois une valeur approximative.

3.4. Si Canon Suisse est tenue d'avancer une somme d'argent, la prestation peut être refusée – sans entraîner de retard – pour autant que des faits soient établis après la conclusion du contrat permettant de déterminer que le partenaire contractuel ne peut pas honorer sa contrepartie, notamment son obligation de paiement. Dans ce cas, Canon Suisse est autorisée à fixer un délai raisonnable dans lequel le partenaire contractuel doit payer ou garantir la sécurité en fournissant petit à petit la prestation. Après l'expiration du délai, Canon Suisse peut résilier le contrat et exiger le remboursement du dommage subi ou des dépenses inutiles.

3.5. En cas de retard de la prestation imputable à Canon Suisse, le partenaire contractuel est autorisé à résilier le contrat après le délai fixé et sa réalisation infructueuse. Pour les recours contre Canon en cas de retard ou de non-réalisation de la prestation, se référer au chapitre 8.

4. Obligations accessoires du partenaire contractuel

Dans son domaine de responsabilité, le partenaire contractuel doit veiller à ce que Canon puisse travailler librement dans les délais impartis. Les obstacles à l'exécution de la prestation (congrès d'entreprise, etc.) sont à signaler par écrit à Canon dans un délai raisonnable.

5. Prix, frais de livraison et conditions de paiement

5.1. Toutes les indications de prix – sauf mention contraire sur le produit – s'entendent en principe en CHF ; taxe sur la valeur ajoutée prescrite par la loi et frais de port et d'emballage en sus à la charge de l'acheteur.

5.2. Les commandes d'une valeur nette supérieure à CHF 400.00 sont livrées franco (envoi postal ou livraison sur rampe). Une contribution d'envoi de CHF 20.00 est facturée par Canon pour les livraisons d'une valeur nette inférieure à CHF 400.00. Pour les livraisons express et par coursier, les livraisons à heure fixe et les livraisons avec difficultés particulières (livraisons aux étages, distribution des marchandises dans le bâtiment, etc.), Canon se réserve le droit de



facturer les coûts réellement engendrés. Si vous passez votre commande jusqu'à 14h30, Canon effectue la livraison en général le jour ouvrable suivant. Si vous passez votre commande après 14h30, la livraison aura lieu le deuxième jour ouvrable suivant. Une livraison le jour suivant la commande peut encore être possible sur demande ; veuillez nous contacter par téléphone. Les livraisons sont effectuées par PostPac Priority ou par transport de marchandises.

5.3. Toutes les prestations de Canon sont immédiatement exigibles et payables. Les délais de paiement figurant sur les factures n'ont pas valeur d'échéance.

5.4. En cas de retard de paiement, Canon peut exiger des intérêts de retard à hauteur de 6 % par an. La revendication d'autres dommages est exclue.

5.5. Le partenaire contractuel défaillant s'engage à payer tous les frais de rappels, de traitement et de recouvrement.

5.6. Le partenaire contractuel ne peut recourir à la rétention que lorsque sa revendication est incontestée ou juridiquement constatée. La compensation ou la rétention de paiements pour les litiges contestés par nos soins et non reconnus comme valables juridiquement n'est pas possible. Canon est autorisée à refuser toutes les prestations qui découlent de la relation commerciale ou à les réaliser contre paiement anticipé pour autant que le partenaire contractuel ait du retard dans ses obligations de paiement.

6. Réserve de propriété

Nous nous réservons le droit de propriété sur toutes les marchandises livrées par nos soins (marchandises sous réserve) jusqu'à la réception de tous les paiements en retard du client.

7. Garantie

La garantie est entièrement exclue.

8. Responsabilité de Canon

8.1. Canon répond des cas de négligence grave et de dommages causés intentionnellement. La conduite de son personnel auxiliaire et de ses sous-traitants lui est également imputable.

8.2. Par ailleurs, en cas de faute imputable à Canon, la responsabilité de Canon pour dommages directs dans le cadre du point 8.1., y

compris revendications en non-exécution, retard ou manquement aux devoirs de précaution, est limitée au montant des rémunérations payables au titre du contrat principal correspondant. Dans la mesure autorisée par la loi, Canon décline toute responsabilité pour dommages indirects et consécutifs, ainsi que les autres dommages indirects du partenaire contractuel. Toute autre responsabilité est exclue.

9. Retours et réclamations

9.1. Si vous souhaitez échanger ou renvoyer des marchandises, par exemple à cause d'une erreur de commande, veuillez nous contacter par téléphone au numéro 0848 833 839. Canon vérifiera si la marchandise peut être reprise. En règle générale, nous reprenons les marchandises achetées sous forme d'avoir si ces dernières sont dans un état irréprochable, emballée dans leur emballage d'origine et si elles conviennent pour la revente. Le renvoi des marchandises est à la charge du client. Canon facture pour tous les retours une indemnité de dédommagement de CHF 40.00. Pour les retours de plus de 30 kg, Canon met à disposition un service de retour et facture les coûts réellement engendrés. Sont exclus pour un retour ou un échange :

- les rouleaux coupés sur mesure pour le client ;
- les papiers perforés sur mesure pour le client ;
- les articles fournis sur mesure pour le client et qui ne figurent pas dans l'assortiment de base ;
- les unités de conditionnement entamées

9.2. Les livraisons endommagées doivent être montrées immédiatement au fournisseur à la réception et signalées sur le bulletin de livraison. Veuillez nous appeler au numéro 0848 833 839 afin de décrire les faits. Veuillez communiquer des renseignements précis sur le ou les articles incriminés (numéro d'article, nombre, type de réclamation, photos, etc.).

9.3. Si vous souhaitez faire une réclamation sur le matériel pour des raisons de qualité, veuillez nous appeler au numéro 0848 833 839. Veuillez communiquer des renseignements précis sur le ou les articles (numéro d'article, nombre, numéro de lot, type de réclamation, etc.). Le matériel incriminé, son emballage et son étiquette doivent être conservés.

9.4. Les retours qui ne sont pas signalés à Canon ne peuvent pas être traités. Ces marchandises seront éliminées.



10. Protection des données

Les données nécessaires à l'activité commerciale sont enregistrées et transmises aux entreprises liées et aux partenaires de service pour l'exécution de la commande le cas échéant. En outre, nous avons besoin des informations sur la solvabilité dans l'intérêt justifié de l'analyse propre de crédit. L'utilisation des données comprend également la transmission des données d'adresse à des tiers pour des fins publicitaires. Vous pouvez bien entendu vous opposer à tout moment à l'utilisation des données à des fins publicitaires.

11. For juridique, droit applicable, contrôle des exportations

11.1. La relation juridique entre Canon et le partenaire contractuel est soumise au droit matériel suisse. Le for juridique exclusif est le siège de Canon. Toutefois, Canon peut également poursuivre le partenaire contractuel en justice à son domicile ou siège social, ou encore devant tout autre tribunal compétent.

11.2. En cas d'exportations de l'objet du contrat, le partenaire contractuel est responsable du respect des dispositions déterminantes, en particulier de la loi sur le commerce extérieur et, le cas échéant, des directives américaines de contrôle des exportations applicables.

12. Vendeur

Canon (Suisse) SA
Richtistrasse 9
8304 Wallisellen
Suisse

Tél. +41 (0)848 833 835

IDE : CHE-105.967.269

N° de TVA : CHE-105.967.269 TVA

Version : 15 mai 2015

